



# AVIS PUBLIC

## **AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :**

Le Règlement 421.2-2016 modifiant le règlement de contrôle intérimaire afin de remplacer les documents de référence sur la zone inondable d'une partie de la rivière L'Assomption numéro 421-2016, est entré en vigueur le 14 mai 2020.

Le règlement numéro 421.2-2016 remplace la carte jointe au règlement 421.1-2016 (31103-020-0403 réalisée par la Direction de l'expertise hydrique du MDDELCC lors du 4<sup>e</sup> trimestre 2016) par la carte 31103-020-0403 réalisée par la Direction de l'expertise hydrique du MDDELCC lors du 4<sup>e</sup> trimestre 2016 et modifiée par la MRC de Joliette le 21 novembre 2019, qui fait partie du présent règlement.

Une copie du règlement sera disponible pour consultation aux bureaux de chaque municipalité et ville faisant partie du territoire de la MRC de Joliette et aux bureaux de la MRC en plus de se trouver sur son site internet.

**Mis en ligne le 25 mai 2020 sur le site internet [www.mrcjoliette.qc.ca](http://www.mrcjoliette.qc.ca) et affiché au bureau administratif de la MRC.**

**Publié dans le journal l'Action du 27 mai 2020.**

Nancy Fortier, directrice générale et secrétaire-trésorière